

COVID-19

# Port du masque en extérieur : levée de l'obligation depuis le 11 octobre 2021

Le Préfet du Pas-de-Calais a décidé de lever l'obligation du port du masque en extérieur à compter du 11 octobre 2021.

Publié le 11 octobre 2021



SOURD OU MALENT



1 CLIC

Le taux d'incidence est, au 11 octobre 2021, dans le département, de 22,1 cas pour 100 000 habitants. Le taux de positivité est quant à lui de 0,76%.

C'est pourquoi, au vu de l'amélioration de la situation sanitaire, Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, a décidé de lever l'obligation du port du masque qui s'appliquait depuis plusieurs mois à certaines zones à forte concentration de population dans le département.